

**Plan non conforme aux normes d'accessibilité en vigueur pour les personnes à mobilité réduite:**

cf Décret et arrêté du 24 décembre 2015

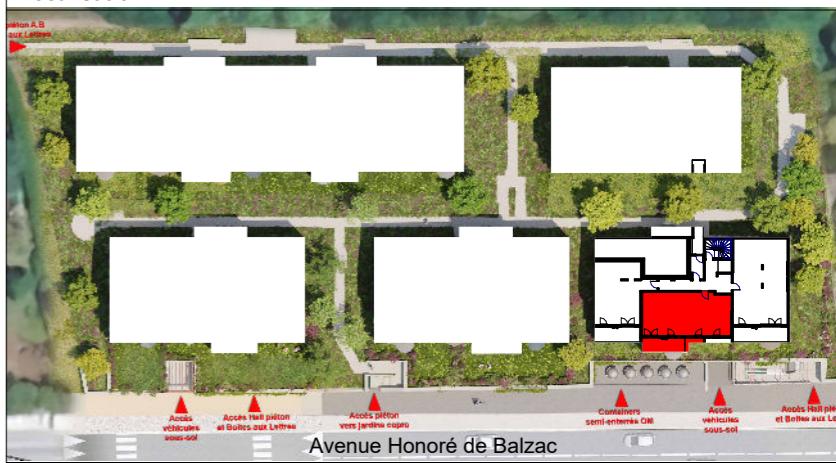
Le plan d'origine réglementaire est joint en annexe.

**NB:** Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des modifications peuvent être apportées, tant en ce qui concerne les surfaces, les dimensions libres et équipements. Les retombées de poutres, faux-plafonds, soffites, canalisations, équipements, ne sont pas tous figurés et peuvent être modifiés pour des raisons techniques. Les éléments mobilier ou de cuisine ne sont représentés qu'à titre indicatif.



CH.1	10.95 m <sup>2</sup>
CH.2	9.96 m <sup>2</sup>
Entrée	6.22 m <sup>2</sup>
SdB	4.33 m <sup>2</sup>
Séjour / Cuisine	30.15 m <sup>2</sup>
WC	1.82 m <sup>2</sup>
<b>Surface Totale</b>	<b>63.43 m<sup>2</sup></b>
Jardin	13.37 m <sup>2</sup>
Terrasse	11.76 m <sup>2</sup>
<b>Surface Totale</b>	<b>25.13 m<sup>2</sup></b>

#### Localisation



Plan de commercialisation  
09/10/2025